

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 22
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

Séance ordinaire du 22 juin 2023

**L'an deux mille vingt-trois
et le vingt-deux juin à dix-huit heures**

Date de convocation Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
Le 16 juin 2023 par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

Date d'affichage
Le 16 juin 2023

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M.,
MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, MME
FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE,
MME DOMINIQUE FICTY, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M.
MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE
DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M.
ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE
BEAUREGARD, M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE, MME BRIGITTE MACHARD A
MME FRANÇOISE CARRERE, M. MICHEL VIDAL A MME HERVE AURIACH, M. ROLAND
ROTICCI A M. LOUIS DRIEY, MME GERALDINE ORTEGA A M. PATRICK PICHON, M. PASCAL
CROZET A MME DOMINIQUE FICTY, MME JACQUELINE JOURDAIN A M. ANDRE GUIGUE,
MME MARIE-JOSE AUNAVE A MME FLORENCE GOURLOT

ABSENT : M. JEAN-MICHEL MARLOT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Patrick PICHON

Délibération
n°2023-071

Rapporteur : M. Julien MERLE

**Attribution du marché
public pour l'installation
de candélabres solaires
dans les ZAE
/ APPROBATION**

Le rapporteur expose :

Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport d'analyse des offres présenté devant la Commission d'appel d'offres
le 20 juin 2023,

Considérant que le contexte économique et environnemental actuel pousse la
Communauté de communes à réduire ses consommations d'énergie, une
consultation a été lancée pour remplacer les candélabres existants des zones
d'activité économique par des candélabres solaires,

Considérant que ce marché prend la forme d'un accord-cadre à bons de
commandes avec la fourniture d'un minimum de 40 candélabres et un maximum

de 150 candélabres, et court sur une durée de 4 ans,
Considérant que cette mise en concurrence s'est conclue par la réception de douze offres, dont l'une est considérée comme irrégulière,
Considérant que la Commission d'appel d'offres, réunie pour la circonstance le 20 juin 2023, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SRV BAS MONTEL, pour un montant total de 319 200 € HT, soit 383 040 € TTC, pour l'ensemble des zones d'activités existantes et à venir.

Le Conseil communautaire est appelé à entériner la décision de la Commission d'appel d'offres qui a choisi l'entreprise SRV BAS MONTEL comme attributaire de ce marché, et à autoriser le Président à le lui notifier.

**Délibération
n°2023-071
Attribution du marché
public pour l'installation
de candélabres solaires
dans les ZAE
/ APPROBATION**

Le rapporteur entendu,

Le Conseil délibère,

Entérine la décision de la Commission d'appel d'offres qui a décidé d'attribuer le marché de remplacement des candélabres existants par des candélabres solaires sur les zones d'activité économique à l'entreprise SRV BAS MONTEL pour un montant total de 319 200 € HT, soit 383 040 € TTC, pour l'ensemble des zones d'activités existantes et à venir.

Autorise le Président à le notifier à l'entreprise attributaire, ainsi que les éventuels avenants pouvant en découler,

Précise que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif principal 2023 et le seront aux budgets primitifs suivants à l'article 217534 des dépenses d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,



Le Président,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 26/06/2023
Et notification
Du: 26/06/2023